Recommandations finales

Rehausser la surveillance communautaire des eaux au Canada

AVRIL 2019

WWF

Living Lakes CANADA

THE GORDON FOUNDATION

À propos de ce document

Ces recommandations sont le résultat d'une table ronde nationale dont l'objectif était de déterminer les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour démontrer son leadership et son soutien dans la promotion de la surveillance communautaire des écosystèmes d'eau douce au Canada. La table ronde a été convoquée en novembre 2018 par Living Lakes Canada, WWF-Canada et la Gordon Foundation. Les trois organisations collaborent de différentes façons avec la surveillance communautaire des eaux et se sont engagées à faire progresser l'intendance de l'eau de manière collaborative et sur la base de données probantes partout au Canada.

L'équipe organisatrice remercie les participants à la table ronde pour leur volonté de partager leur travail, leurs connaissances et leur expertise avec le gouvernement du Canada. Nous tenons également à remercier Environnement et changement climatique Canada (ECCC) et Relations couronne-autochtones et Affaires du Nord Canada (CIRNAC) pour le soutien financier et en nature qu'ils ont apportés à cette initiative et, surtout, pour leur ouverture et leur volonté de travailler en collaboration à la réalisation des objectifs communs d'intendance de l'eau.

Le contenu de ce document relève entièrement de la responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue ou les opinions de The Gordon Foundation, de Living Lakes Canada, du WWF-Canada ni des personnes ou organisations qui ont contribué à son élaboration.

Source des photos

Couverture: Edda Mutter

p. 4: Mathilde Crepin

p. 6: Swim Drink Fish

p. 8: Matt Scobel

p. 10: Graeme Stewart-Robertson

p. 12: Edda Mutter

Tous droits réservés

Ce document est disponible en vertu d'une protection limitée des droits d'auteur. Vous pouvez télécharger, distribuer, photocopier, citer ou extraire ce document à condition d'en d'attribuer la source de façon appropriée et complète et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales. Pour plus de renseignements, visitez creativecommons.org

®1986 Symbole du panda WWF-Fonds mondial pour la nature (également connu sous le nom de World Wildlife Fund).

® « WWF » est une marque déposée du WWF.

Aperçu

En novembre 2018, The Gordon Foundation, Living Lakes Canada et WWF-Canada ont convoqué un dialogue de collaboration autour de l'engagement et du soutien du gouvernement fédéral pour la surveillance communautaire des eaux au Canada. L'objectif clé était de cerner les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour démontrer son leadership et son soutien dans la promotion de la surveillance communautaire des écosystèmes d'eau douce au Canada.

Plus de 50 éminents praticiens de la surveillance communautaire autochtones et non autochtones, scientifiques de l'eau, experts en politiques et en données ont participé à des panels et ateliers conçus pour mettre en lumière l'étendue et la diversité des initiatives partout au pays, ainsi que les possibilités et les défis communs.

Grâce à des discussions ciblées, les participants ont élaboré des recommandations tangibles sur la manière dont le gouvernement fédéral peut stratégiquement s'engager dans les efforts de surveillance communautaire des eaux et les appuyer dans tout le Canada. Les recommandations sont divisées en plusieurs domaines d'intérêt thématiques clés:

1. Renforcement des capacités
2. Surveillance efficace
3. Gestion des données
4. Collaboration régionale et nationale
5. Données pour éclairer la prise de décision

Au Canada, la gouvernance de l'eau est complexe et pluri-juridictionnelle. Bien que ce paysage fragmenté pose des défis, les groupes communautaires offrent une capacité inexploitée. Le gouvernement fédéral peut surmonter la fragmentation en travaillant en parallèle avec les initiatives de surveillance communautaire des eaux afin de s'assurer que les communautés et les gouvernements disposent des données nécessaires pour gérer et maintenir la santé des ressources en eau douce[1].

Pour appuyer la réconciliation avec les peuples autochtones, toute mise en œuvre des recommandations décrites ci-dessous doit respecter les normes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et les *Principes concernant les relations du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*[2].

Les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement du Canada ont été élaborées en collaboration avec divers experts, y compris des personnes autochtones et non autochtones, ayant une expérience pratique de la mise en œuvre de programmes de surveillance communautaire des eaux, ainsi qu'avec les points de vue des participants à la table ronde.

---

[1] Bien que ces recommandations soient axées sur le soutien fédéral aux programmes de surveillance communautaire des eaux, de nombreuses nations autochtones, municipalités, provinces et territoires apportent un soutien important à ces programmes par leur leadership, leur collaboration et leurs ressources.

[2] Ces principes marquent une volonté d'harmoniser la politique fédérale avec les dispositions de la Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones, telles que l'affirmation de l'autodétermination et le consentement libre, informé et préalable. On peut lire la déclaration sur le site Web de l'ONU, accessible à l'adresse www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html. Les principes du gouvernement fédéral se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice, accessible à www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principes.html.

Renforcement des capacités

Les mesures suivantes peuvent être prises par le gouvernement fédéral afin de renforcer les capacités pour la surveillance communautaire des eaux.

1.1 Investir dans le développement d'un partenariat intersectoriel.

- Faire le point sur la nature et l'efficacité des engagements des ministères et organismes fédéraux en matière de surveillance communautaire des eaux, y compris les niveaux d'engagement, la portée des investissements en ressources financières et humaines, et les objectifs des programmes. Déterminer les niveaux d'investissement en ressources humaines et financières, cerner les buts et objectifs communs à tous les programmes, et évaluer les principales forces et faiblesses des engagements.
- Développer des partenariats avec les organisations de surveillance communautaire des eaux et d'autres secteurs pour procéder à la surveillance.
- Établir des partenariats avec des « organisations de liaison » autochtones pour tirer parti des capacités existantes. Les organisations de liaison désignent des groupes et organisations qui créent des liens entre les secteurs et à différents niveaux de gouvernance afin d'établir la confiance, partager les ressources et les connaissances et faciliter une action coordonnée en vue d'atteindre des objectifs et des mandats communs.
- Augmenter le niveau et la durée du financement des programmes de surveillance communautaire des eaux dirigés par des autochtones, tels que les Gardiens autochtones.

1.2 Dans les contextes de surveillance autochtones, accorder la plus haute priorité aux protocoles et politiques autochtones dans l'établissement des programmes de surveillance communautaire des eaux et la collecte de données en collaboration.

- Veiller à ce que les investissements commencent par la reconnaissance de l'autodétermination autochtone et tiennent compte des défis et des inégalités politiques, économiques et juridictionnels plus larges résultant des séquelles du colonialisme.
- Encourager les partenaires non autochtones au sein des ministères fédéraux à renforcer leur capacité à travailler avec les peuples autochtones en améliorant la compréhension individuelle et organisationnelle des systèmes autochtones de connaissances, de droits et de gouvernance, par exemple par le biais de la formation.
- Concentrer les efforts de renforcement des capacités sur les investissements qui répondent aux besoins des communautés et veiller à ce qu'ils soient respectés dans les accords de partage des connaissances et de gouvernance des programmes.

1.3 Investir dans les programmes pour la jeunesse afin de renforcer et de développer la surveillance communautaire des eaux en améliorant l'accès aux outils et à la formation nécessaires.

- Travailler avec les praticiens autochtones et non autochtones de la surveillance communautaire des eaux afin de mettre en œuvre une formation aux pratiques de terrain et aux protocoles spécifiques. Voici quelques exemples de ces méthodes :
- Réseau communautaire de biosurveillance aquatique (RCBA)
- Programmes de technologie environnementale
- Accréditations universitaires pour le travail effectué sur le terrain, spécifiquement pour les gardiens autochtones
- Programme de formation des formateurs
- Formation de sécurité (premiers soins, RCP, sauvetage en eau vive, etc.), particulièrement pour les personnes qui travaillent dans des régions éloignées
- Programmes et stages de gardiens autochtones
- Fournir plus de possibilités pour les praticiens de la surveillance communautaire des eaux autochtones et non autochtones afin d'obtenir une formation en gestion, analyse et interprétation des données.

1.4 Soutenir les dépenses de la surveillance en fournissant l'accès à des laboratoires, une aide en nature, ou les deux, pour les analyses en laboratoire, car le coût des laboratoires commerciaux peut être prohibitif.

4 OZ. FILL LINE
100 ml FILL LINE
WHIRL-PAK

Surveillance efficace

Le gouvernement fédéral peut prendre les mesures suivantes pour encourager la surveillance efficace :

2.1 Participer à la co-conception de programmes de surveillances des eaux.

- Honorer l'importance des connaissances autochtones et des perspectives locales dans la création de plans de surveillance des eaux qui sont motivés par les questions et les besoins des communautés.
- Dans le cadre de la co-conception, cerner par le biais des accords de surveillance provinciaux et fédéral existants et des possibilités de programmation de la surveillance communautaire des eaux, les infrastructures de recherche existantes (par exemple, le réseau de stations HYDAT) ou les ensembles de données à long terme qui peuvent être mis à profit pour déterminer les lacunes et les besoins en matière de surveillance des données.
- Soutenir l'élaboration d'une boîte à outils et d'une liste de contrôle pour la conception de programmes de surveillance communautaire des eaux en collaboration avec des praticiens expérimentés de la surveillance communautaire autochtones et non autochtones.
- Assurer un leadership en ce qui concerne les meilleures pratiques et les normes pour les protocoles de surveillance, afin de veiller à la cohérence et à la comparabilité spatiales, temporelles et méthodologiques entre les communautés de pratique, lorsque cela est souhaitable et approprié.
- Fournir un soutien et participer à des études d'échantillonnage et de comparaison en laboratoire pour évaluer la comparabilité des données.
- Suivre les principes de gouvernement ouvert, en veillant à ce que les protocoles soient ouvertement partagés et accessibles.

Collaboration régionale et nationale

Le gouvernement fédéral peut prendre les mesures suivantes pour promouvoir la collaboration régionale et nationale :

3.1 Faciliter la coordination et la collaboration entre un nombre croissant d'acteurs.

- Appuyer les organismes non gouvernementaux, les plateformes et les réseaux qui sont bien placés pour faciliter la collaboration régionale (par exemple, Indigenous Leadership Initiative / Indigenous Guardians, Swim Drink Fish, Nos eaux vivantes).
- Chercher des possibilités de co-concevoir et de gérer la surveillance de l'eau par des mécanismes qui favorisent la collaboration intersectorielle (par exemple, des entités basées sur les bassins versants et les bassins telles que des organisations non gouvernementales, des conseils et des bureaux de l'eau).
- Suivre les meilleures pratiques en matière de gouvernance des programmes et d'engagement communautaire en travaillant au sein de réseaux et avec des partenariats (par exemple, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord).
    - Définir clairement les meilleures pratiques dans des forums accessibles au public, tels que les sites web du gouvernement.
    - Renforcer les efforts visant à accroître le rôle des réseaux de surveillance autochtones dans les programmes fédéraux de surveillance des eaux, conformément aux mandats fédéraux.

3.2 Créer des postes de liaison régionaux officiels et intégrés au sein des entités ou bureaux existants des ministères et entités fédéraux.

Les postes de liaison régionaux pourraient permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Créer et entretenir des relations à la fois entre les ministères fédéraux et avec les organisations externes de surveillance communautaire des eaux, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux autochtones, les ONG et les universités.
- Partager les connaissances sur les protocoles, le financement et les possibilités de formation afin de maximiser l'impact des organisations de surveillance communautaire des eaux dans les domaines où elles travaillent.
- Aider les groupes de surveillance communautaire des eaux à rendre leurs données et informations pertinentes en terme de politique en s'assurant que les données sont disponibles lors des discussions de politique et de prise de décision.
- Servir de centre ou de gardien du savoir institutionnel au sein du gouvernement fédéral, dans le cadre d'un réseau national plus vaste de surveillance communautaire des eaux.
- Organiser un rassemblement biennal des organisations de surveillance communautaire, où l'accent serait mis sur la collaboration, les échanges d'idées et la planification future, et où les jeunes seraient impliqués dans toutes les discussions. Par exemple, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et autres agences fédérales parrainent des rassemblements pour le Conseil national nord-américain de surveillance de la qualité de l'eau et le Réseau de surveillance bénévole.
- Promouvoir la surveillance communautaire des eaux dans les ministères fédéraux, par exemple en intégrant la surveillance communautaire des eaux dans les mandats, les priorités et les programmes de chaque ministère. Ces postes pourraient également examiner les sources de financement des ministères concernés pour voir comment elles peuvent être adaptées pour soutenir la surveillance communautaire des eaux.
- S'engager de manière générale, active et cohérente dans la surveillance communautaire des eaux dans le cadre des activités suivantes :
- Participer à des rassemblements locaux et régionaux non gouvernementaux sur la surveillance communautaire des eaux afin de sensibiliser le gouvernement fédéral à la portée des travaux de surveillance communautaire dans les bassins versants et de se tenir au courant des possibilités de collaboration ;
- Investir le temps et les ressources en personnel (capacité, soutien financier, autres infrastructures) dans des projets conçus pour rassembler les intervenants locaux afin de traiter des questions pratiques d'intérêt commun.

Gestion des données

Le gouvernement fédéral peut aider à améliorer la gestion des données de surveillance en prenant les mesures suivantes :

4.1 Offrir un soutien pour intensifier les efforts actuels de gestion des données, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de tirer parti des capacités et d'éviter la duplication des efforts.

- Faire le point sur les lieux et la manière dont les données de surveillance communautaire sont actuellement hébergées et partagées et rendre ces informations accessibles au public dans un centre d'échange ou un catalogue.
- Le cas échéant, tirer parti des technologies existantes et soutenir les plateformes indépendantes de partage de données[3] afin qu'elles puissent répondre aux besoins des groupes de surveillance communautaire à long terme.
- Inciter les groupes de surveillance communautaire financés par des programmes fédéraux à utiliser les plateformes existantes dans la mesure du possible plutôt que de créer de nouveaux systèmes à partir de zéro, et faciliter le partage des connaissances et des ressources à cette fin.

4.2 Renforcer la capacité de gestion des données de surveillance communautaire des eaux.

- Relier le financement de la surveillance communautaire à des activités liées à la gestion des données; c'est-à-dire exiger que les bénéficiaires fournissent un plan de gestion des données, et des indications sur la manière dont les données sont gérées et partagées ainsi que sur les lieux où elles le sont.
- Dans le cadre de l'examen des plans de gestion des données existants ou proposés, veiller à ce qu'il y ait un soutien et un accès adéquats à des outils et des formations adaptés au niveau local pour gérer efficacement les données.
- Encourager l'utilisation des meilleures pratiques existantes en matière de gestion des données lorsque cela est possible et approprié. Travailler avec les communautés pour assurer une bonne compatibilité entre les pratiques mises en place et les objectifs du programme de surveillance.
- Concevoir des systèmes de données qui tiennent compte des composantes sociales et organisationnelles telles que les politiques, les modèles d'accès aux données, les dimensions juridiques et éthiques et d'autres facettes liées au contexte humain.
- Investir dans le sauvetage des données en soutenant les initiatives visant à numériser et à gérer les données historiques de surveillance communautaire des eaux.

4.3 Respecter et mettre en œuvre les principes de la souveraineté des données au sein des contextes de surveillance autochtone de l'eau.

- En menant des recherches avec les Premières nations, respecter les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession), qui fournissent des normes utiles, notamment sur la manière d'aborder la gestion des données[4].
- En menant des recherches avec les Inuits, respecter leurs principes et directives spécifiques en matière d'accès, de propriété et de contrôle des données et des informations sur l'eau.

4.4 Assurer un leadership en matière de meilleures pratiques et de normes de gestion des données afin de promouvoir leur interopérabilité.

- Donner l'exemple et promouvoir l'utilisation des principes des données FAIR dans la conception des systèmes de gestion des données (les données sont Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables).
- Défendre et communiquer les normes de données existantes et bien établies et aider à les établir si nécessaire[5].
- Veiller à ce que ces ressources soient accessibles au public dans un langage simple ; par exemple, élaborer un catalogue en ligne pour les normes de gestion des données, des modèles et utiliser des exemples de cas pour les méthodologies de gestion des données qui ont bien fonctionné. Des ressources similaires existantes, comme le réseau Portage hébergé par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, pourraient guider ce processus.
- Encourager et participer à l'adoption d'un schéma de métadonnées normalisé, par un processus d'engagement avec les fournisseurs et les utilisateurs de données, afin de convenir de normes communes pour le partage des données.

[3] Par exemple, DataStream, Canadian Watershed Information Network (CanWIN) et Swim Guide.

[4] PCAP© est une marque déposée du Centre de gouvernance de l'information des Premières nations (CGIPN)

[5] Y compris la norme WQX de l'EPA pour la qualité de l'eau, la norme ouverte Swim Drink Fish pour les eaux récréatives, ou les normes de Open Geospatial Consortium (c'est-à-dire le service d'observation des capteurs et WaterML).

Données pour éclairer la prise de décision

Le gouvernement fédéral peut aider à utiliser les données pour éclairer la prise de décision en prenant les mesures suivantes :

5.1 Coordonner le soutien fédéral à la surveillance communautaire entre les ministères.

- Se faire le promoteur de la surveillance communautaire auprès du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) en fournissant des normes et d'autres ressources aux groupes et organisations de surveillance communautaire des eaux.
- Élaborer une stratégie interministérielle pour tirer parti de la surveillance communautaire au Canada. Veiller à ce que cela fasse partie du plan de travail pour le poste de liaison fédéral recommandé dans la section 3.

5.2 Mettre en place des processus d'intégration des données de surveillance communautaire dans les bases de données fédérales et la prise de décision à différents niveaux (politique, planification et gestion).

- Inclure des dispositions relatives à l'utilisation des données de surveillance communautaire des eaux dans les processus réglementaires, législatifs et politiques existants ayant un impact sur l'eau, par exemple dans le cadre de la loi sur les pêches, de la proposition de loi sur l'évaluation des impacts et de la loi sur les eaux navigables canadiennes.
- Veiller à ce que les données de surveillance communautaire utilisées dans les processus réglementaires, législatifs et politiques n'incluent pas seulement des données empiriques, mais aussi des connaissances et des témoignages traditionnels et autochtones.
- Travailler avec les collectivités et les groupes de surveillance pour élaborer des outils et des méthodes qui aident à fournir un contexte pour les données brutes de surveillance communautaire des eaux.
- S'assurer que les groupes de surveillance communautaire comprennent quand, où et comment leurs données peuvent être utilisées dans un contexte de politique.
- S'assurer que les systèmes de gouvernance incluent des groupes de surveillance communautaire dans les processus de prise de décision.
- Suivre et signaler les moyens par lesquels les ministères gouvernementaux utilisent les données de surveillance communautaire dans la prise de décision pour normaliser la pratique.

5.3 Promouvoir les meilleures pratiques de partage des connaissances dans le domaine de la recherche et de la science financées par le gouvernement.

- Favoriser des partenariats entre les trois agences[6] et des initiatives de surveillance communautaire et encourager l'utilisation des données de surveillance communautaire dans la recherche sur l'eau au moyen de demandes de subventions.
- Travailler avec l'administration des trois agences pour réduire les « périodes d'embargo » des données dans les recherches financées par le gouvernement fédéral impliquant des partenariats ou des données de surveillance communautaire des eaux.

5.4 Fournir des études de cas d'analyse et d'interprétation des données pour démontrer comment un programme de surveillance communautaire réussi peut éclairer la prise de décision.

- Reconnaître la valeur des résultats non traditionnels en-dehors des publications évaluées par les pairs parmi les scientifiques fédéraux et les institutions universitaires travaillant avec les communautés. Les exemples vont des rapports non universitaires aux sites web et autres médias créatifs.
- Avant de diffuser au public, s'assurer que les produits d'information et de connaissance dérivés des données de surveillance communautaire sont fournis à la communauté qui a recueilli les données, et ce, en temps opportun.

[6] L'Administration financière des trois organismes comprend le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Remerciements

L'équipe organisatrice remercie les participants à la table ronde pour leur volonté de partager leur travail, leurs connaissances et leur expertise avec le gouvernement du Canada. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les nombreux conseillers, auteurs et réviseurs clés dont la perspicacité et les contributions ont rendu possible ce document de travail. Notre groupe consultatif a fourni une orientation stratégique et des conseils depuis le lancement du projet jusqu'à la publication de ces recommandations finales.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Bruce Maclean, Programme de surveillance communautaire des eaux de Mikisew Cree First Nation

Gila Somers, Programme de surveillance communautaire de la qualité de l'eau à l'échelle des T.-N-O

Jana Kotaska, Coastal Stewardship Network, Coastal First Nations – Great Bear Initiative

Joanne Nelson, Projet de décolonisation des eaux, Programme sur la gouvernance des eaux, Université de la Colombie-Britannique

Nicole Wilson, Programme sur la gouvernance des eaux, Université de la Colombie-Britannique

SURVEILLANCE EFFICACE

Alexis Kanu, Lake Winnipeg Foundation

Kelly Munkittrick, Cold Regions and Water Initiatives, Wilfrid Laurier University

COLLABORATION RÉGIONALE ET NATIONALE

Alice Cohen, Acadia University

Edda Mutter, Conseil intertribal du bassin versant du fleuve Yukon

Emma Wattie, Atlantic Water Network

GESTION DES DONNÉES

Carolyn DuBois, The Gordon Foundation

Claire Herbert, Canadian Watershed Information Network

Gabrielle Parent-Doliner, Swim Drink Fish

Peter Pulsifer, Exchange for Local Observations and Knowledge of the Arctic

DONNÉES POUR ÉCLAIRER LA PRISE DE DÉCISION

Lindsay Telfer, Canadian Freshwater Alliance and Nos eaux vivantes

Meredith Brown et Larissa Holman, Garde-rivière des Outaouais

Susan Leech, The Firelight Group

RÉVISEURS CLÉS

Aislin Livingstone, The Gordon Foundation

Carolyn DuBois, The Gordon Foundation

Catherine Paquette, WWF-Canada

Elizabeth Hendriks, WWF-Canada

Katarina Hartwig, Living Lakes Canada

Larry Hildebrand, World Maritime University

Lindsay Day, The Gordon Foundation

Tony Maas, Forum for Leadership on Water

L'équipe organisatrice aimerait remercier
les organismes suivants pour leur soutien

Environment and Climate Change Canada
Environnement et Changement climatique Canada

OUR LIVING WATERS

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada